

Qui s'occupe de Martha ? Des mots et des images pour soutenir l'enfant lors du placement

Le placement, une séparation pour protéger l'enfant des violences qu'il subit

La mesure de placement, généralement par décision de justice, est toujours consécutive à une défaillance grave des parents. Le placement vise à protéger l'enfant des violences intra-familiales et des expériences inacceptables auxquelles il est soumis au quotidien. La séparation du milieu familial est alors ordonnée, si sa protection est à ce prix. L'objectif est de mettre l'enfant à l'abri des violences subies.

Cependant, bien qu'il soit nécessaire, le placement n'en est pas moins potentiellement un traumatisme qui s'ajoute à ceux qui l'ont motivé. La mise en œuvre du placement peut en effet survenir de manière précipitée dans la vie de l'enfant, le confrontant à une séparation subite d'avec son ou ses parents, et à un bouleversement total de son environnement relationnel et matériel. À l'âge où un petit enfant ne connaît du monde que sa famille, le moment du placement est pour lui une déflagration qui, même si elle vise à le protéger, est un chamboulement majeur qui emporte tout ce qui lui est connu.

L'enfant se retrouve sans repères.

Pour tout adulte, et même pour les professionnels les plus aguerris, parler du placement et des violences subies à un enfant maltraité physiquement ou psychiquement n'est pas chose facile. Cela est encore plus vrai quand les enfants sont très jeunes, car ces concepts sont trop abstraits pour eux, et ils ont encore peu la capacité d'exprimer par la parole leurs incompréhensions, leurs émotions et leurs pensées. Si les professionnels (juge, éducateurs, psychologue) ont expliqué les motifs du placement qui est décidé « pour les protéger », bien souvent les enfants n'en ont pas compris tout le sens. Ils souffrent de ces blessures anciennes et actuelles sans pouvoir ni les nommer ni les identifier.

Cependant, si la plupart des petits enfants ont du mal à parler, ils peuvent « donner à entendre ». Leurs silences et leurs comportements traduisent et parlent à leur insu de ce qu'ils éprouvent de manière si confuse.



Illustration : Cécile

Un album pour permettre à l'enfant une mise en mots de sa douleur, ses émotions et ses espoirs

Qui s'occupe de Martha ? offre aux plus petits l'opportunité de se retrouver dans les images, et de mettre un sens et des mots sur cette situation si difficile et douloureuse à appréhender. Le support imagé est d'autant plus important pour donner à voir et à entendre le corps qui s'agite, les mains qui se crispent, les regards qui fuient... Quelle que soit la réaction singulière de chaque enfant face à la séparation et au placement, les dessins de Martha et de ses doudous lui permettent d'identifier progressivement les émotions très fortes et parfois ambivalentes qu'il peut ressentir. Les entendre, les reconnaître et les nommer, c'est aider les enfants à leur donner un contour, un début et une fin, une raison. Lorsque la séparation d'avec les parents est le gage de sa protection physique, restituer à

l'enfant des renseignements sur les événements réels, sur leurs conséquences et sur leurs effets est essentiel. En racontant le placement de Martha pas à pas, le but est de permettre à l'enfant de mettre en lien les différents moments qu'il vit autour de la séparation, et les éprouvés suscités. La compréhension des causes, des liens et des conséquences est primordiale pour que l'enfant puisse réussir à inscrire cet événement dans son histoire. « Si l'enfant réussit à mettre en mot cette indicible souffrance [...] les conséquences de l'événement traumatique seront considérablement atténuées. Il pourra alors retrouver une continuité entre passé, présent et avenir. »¹

¹ Hélène Romano - Être un adulte transitionnel ou Comment permettre de se dégager de l'impact du trauma. Dialogue, vol. 189, no. 3 - 2010 - pp. 121-130.

Un album pour permettre aux professionnels d'accompagner l'enfant afin de l'aider à mieux comprendre ce qu'il vit et ressent

L'objectif de l'album est aussi de permettre à l'adulte d'accompagner la compréhension de l'enfant de cette situation si particulière qu'il traverse. Le livre s'avère alors un support précieux pour offrir un espace à l'enfant, où il peut avoir la possibilité de dire ce qu'il vit, comment il le vit, ce qu'il en comprend, ce qu'il souhaite... Soutenu par l'adulte, il va pouvoir commencer à mettre du sens sur ce qu'il a vécu. La lecture partagée est une opportunité de ré-appréhender ce qui s'est vécu au sein d'une relation empathique. Parler avec l'enfant permet de le soutenir dans

son développement et son processus de résilience en reconnaissant l'importance de ses comportements, de ses émotions et de ses éprouvés corporels, en lien avec son histoire. S'il n'y a pas de mots ou de phrases magiques, à partir du moment où l'adulte ouvre un espace de parole avec l'enfant, celui-ci sait qu'en retour il pourra parler et poser des questions. L'adulte est ainsi celui « par qui ça peut parler, le traducteur de sens qui permettra la mise en récit de l'indicible »².

² Hélène Romano - L'enfant face au traumatisme - Dunod - 2013.

comment ça marche ?

Le placement d'un enfant

Lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un enfant sont en danger, quand les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, il peut être retiré de son milieu familial et placé dans une institution ou en famille d'accueil*. Explications.

Le parcours décrit ci-dessous est un parcours type et ne présente pas de façon exhaustive l'ensemble des interventions possibles à la suite d'une information préoccupante.



310 100
mineurs et majeurs

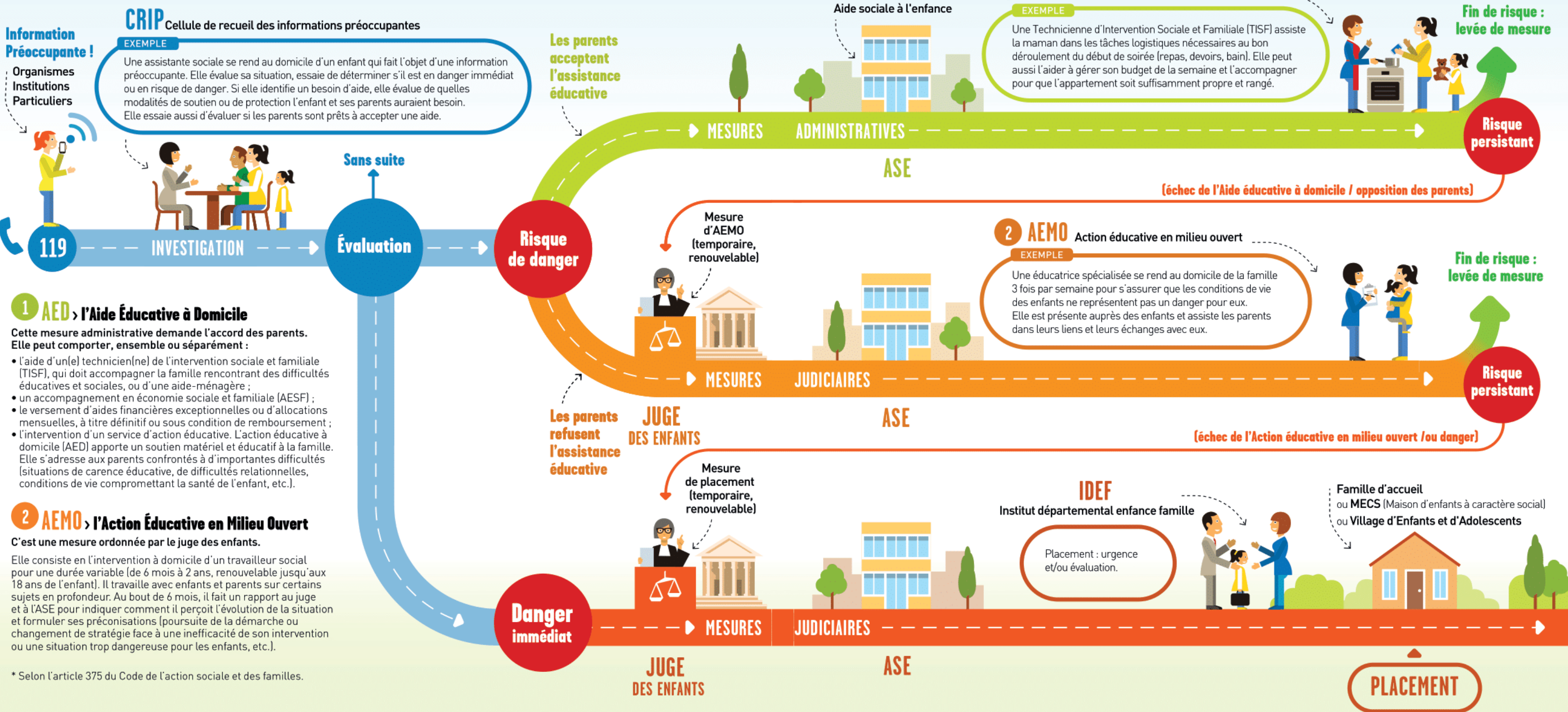
pris en charge par les services de protection de l'enfance au niveau national
 • 288 300 mineurs et 21 800 jeunes majeurs (18-20 ans)
 • Inclut l'ensemble des mesures : administratives et judiciaires, en milieu ouvert et en placement.

Source : Rapport 2016 de l'ONPE au gouvernement (Observatoire National de la Protection de l'Enfance), données à fin 2013.



159 690
mesures de placement

soit 141 230 concernant des mineurs et 18 460 des majeurs. Sur l'ensemble, 52 % sont placés en famille d'accueil, et 39 % d'entre eux sont hébergés au sein d'établissements dont les Villages d'Enfants et d'Adolescents.



* Selon l'article 375 du Code de l'action sociale et des familles.